

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **BH ASSURANCE**

*Siège social* : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **BH Assurance** », **BH Assurance** vous informe que la réunion de son **Assemblée Générale Ordinaire** aura lieu le **23.04.2024 à 11h** au siège de la BH Bank sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;
4. Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
7. Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques ;
8. Nomination d'un nouvel administrateur ;
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

### **BH ASSURANCE**

*Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003*

La société BH Assurance publie ci-dessous, le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 Avril 2024.

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est .....

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est .....

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2023 fait ressortir un bénéfice net de 13 175 452 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT

	<b>Montant</b>
<b>Bénéfice Net</b>	<b>13175 452</b>
Report exercice 2022	<b>406 056</b>
<b>Total</b>	<b>13581 508</b>
Réinvestissement exonéré	5500 000
Réserves pour fond social	250 000
Dividendes prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2023	3990 000
Réserves Extraordinaires	3500 000
<b>Report à nouveau exercice 2023</b>	<b>341 508</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1,5DT par action, soit un montant global de 3 990 000DT.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du.....

Cette résolution mise aux voix est .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2023, le montant net des jetons de présence à 7 000DT par administrateur au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunérations et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2023 à un montant net de 7 000 DT par membre et par comité au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la Société PGH, représentée par Monsieur Haithem BEN MOALLEM, pour un mandat de 3 ans, soit 2024-2025 et 2026, en qualité d'Administrateur.

L'administrateur désigné accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est .....